

## COMMUNIQUÉ

*Pour diffusion immédiate*

### LE FONDS REGIONAL D'EMBELLISSEMENT DE LA ROUTE 138 RENOUVELÉ

**Beaupré, le 18 mars 2020**– Créé en 2014 à l'initiative de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de Développement Côte-de-Beaupré, le Fonds régional d'embellissement de la route 138 est renouvelé pour trois années de 2020 à 2022.

Une somme de 90 000 \$ sera disponible pour soutenir la réalisation d'enseignes, d'aménagements paysagers ou de rénovations de bâtiments de qualité pour les entreprises localisées le long de la route 138.

À ce jour, 24 projets ont été réalisés. Le montant total alloué en date du 31 décembre 2019 est de 133 104 \$ et l'investissement total est de 448 835 \$, chaque dollar investi en rapportant trois.

La nouvelle aide financière permettra à plusieurs projets de se réaliser, d'améliorer l'apparence des bâtiments, de favoriser l'attractivité commerciale et d'augmenter les retombées économiques pour les entreprises et l'ensemble du territoire.

Pour démarrer un projet, communiquez avec Mme Mélissa Ennis, par téléphone au 418 824-3420, poste 224 ou par courriel au [sarp@mrccotedebeaupre.qc.ca](mailto:sarp@mrccotedebeaupre.qc.ca).

Rappelons que les entreprises localisées sur la route 138 sont éligibles à ce fonds et peuvent obtenir une subvention 50 % du coût des travaux admissibles jusqu'à un maximum de 4 000 \$ pour une enseigne (volet 1) ou un aménagement paysager (volet 2). Pour la rénovation des bâtiments commerciaux, l'aide financière s'élève à 15 000 \$ ou 25 % du coût des travaux admissibles. Pour les trois volets, il est possible d'obtenir une subvention maximale de 20 000 \$.

- 30 -

Source et information : Françoise Roy, chargée de projet  
Développement Côte-de-Beaupré  
418 827-5256 poste 208  
[paysages@developpementcdb.com](mailto:paysages@developpementcdb.com)